

La campagne de vente débute en décembre, par de fortes offres de vison d'élevage, suivies, au cours du même mois, d'importantes quantités de peaux d'animaux sauvages capturés durant la saison, y compris de forts lots de vison sauvage. En janvier et dans les mois suivants, les offres de vison d'élevage continuent, tandis que d'appréciables quantités de fourrures sauvages fraîchement levées parviennent aussi aux maisons de vente aux enchères. Ces fourrures comprennent du vison provenant des zones de piégeage du Mackenzie et du Labrador, ainsi que du castor des réserves du Québec que l'on tient, dans le commerce, pour le plus beau du monde.

La plupart des peaux de visons d'élevage canadien sont expédiées de la ferme à la maison de vente aux enchères, qui les écoule pour le compte du producteur. A titre de commission, la maison retient un certain pourcentage du prix de vente. Une faible partie seulement des fourrures sauvages va directement du trappeur à la maison de vente aux enchères. Étant donné que la majorité des trappeurs ont besoin d'un débouché tout proche pour y échanger leurs peaux contre des provisions indispensables, presque toutes les fourrures sauvages levées au Canada passent d'abord des mains du trappeur à celles du commerçant local, qui est souvent l'exploitant d'un petit magasin rural. Ce commerçant groupe les prises de nombreux trappeurs, pour les expédier ensuite à la maison de vente aux enchères, à moins qu'il n'attende la venue d'un acheteur ambulancier qui les ajoute à ses stocks avant de les expédier.

Aux maisons de vente aux enchères, les fourrures sont cédées aux plus offrants. Ces dernières années, un nombre grandissant d'acheteurs se compose de fourreurs d'outremer. Grâce à la rapidité des transports aériens d'aujourd'hui, quelques heures à peine séparent ces fourreurs du Canada, de sorte qu'ils peuvent venir faire leurs achats à peu de frais et sans perdre de temps. D'autre part, ceux dont les besoins ne justifient pas un voyage au Canada peuvent retenir les services de courtiers canadiens fort expérimentés dans le domaine de la fourrure et parfaitement en mesure d'acheter des peaux pour le compte d'étrangers.

Section 2.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion

La plupart des ressources des provinces du Canada en fait de fourrures sont administrées par les provinces elles-mêmes. Il faut faire exception des ressources situées dans les parcs nationaux, les réserves indiennes, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont l'administration relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir pp. 40-41) est responsable, au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement reliées aux affaires indiennes. Le Service collabore avec les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés, et sert les intérêts du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux problèmes connexes de caractère national ou international. Des descriptions détaillées de l'étendue et de l'administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures figurent aux pages 634-640 de l'*Annuaire* de 1957-1958.

Section 3.—Statistique des fourrures

Sous-section 1.—Production et commerce des fourrures*

Production globale.—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux récoltées par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique a inauguré un

* Revu à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.